

F-Gas: vers une réduction supplémentaire des quotas de près de 50 % d'ici 2024 ?

POUYAUD, LILIAN | le 16/03/2022



Pixabay

Les propositions visant à accélérer la réduction progressive des fluides frigorigènes dans le cadre de la réglementation européenne F-Gas pourraient entraîner une réduction du quota autorisé actuel d'environ 50 % en 2024. Explications.

La présentation des propositions de la Commission européenne pour la révision de la réglementation actuelle sur les gazs fluorés seraient imminentes... Mais les premières informations ont déjà fuité. Selon le texte « Régulations du Parlement européen sur la F-Gas » que la rédaction a pu consulter, les États membres européens **qui doivent réduire la consommation d'HFC à 21 % des niveaux de 2030 par rapport aux niveaux de 2015, vont devoir aller beaucoup plus loin.**

Ainsi, la réduction la plus immédiate serait celle d'une réduction **de près de 50 % des quotas en 2024.** Pour mémoire, la F-Gas actuelle fixe le quota pour 2022 et 2023 à **45 % du niveau de référence de 2015**, pour atteindre 31 % en 2024. Désormais, le taux tomberait à 23,6 % à cette même date....

<https://www.larpf.fr/f-gas/14600/F-Gas%E2%80%89:-vers-une-reduction-supplementaire-des-quotas-de-pres-de-50%C2%A0-dici-2024%E2%80%89>